

J'ai reçu nombre de revendications à ce sujet, et je n'hésite pas à affirmer que les anciens combattants et ceux qui sont à leur charge craignaient fort que le parlement ne soit hâtivement dissous par suite de la motion de défiance. Je suis content que nous fassions l'étude de ces prévisions budgétaires maintenant de façon que les formalités administratives ne soient pas retardées et que les anciens combattants n'aient plus de raison de s'inquiéter.

Il y a une autre question qui, j'en suis certain, sera soulevée au comité permanent des affaires des anciens combattants lorsqu'il se réunira, une fois, je présume, que le rapport Woods aura été présenté dans les deux langues. Je parle de la nouvelle formule que, j'espère, le groupe ministériel a élaborée et soumettra au comité, afin qu'à l'avenir les pensions d'invalidité s'appuient sur une base solide. Je me souviens très bien qu'au moment de la rédaction de la première loi, la pension de base a été établie en fonction du salaire d'un travailleur occasionnel ou d'un préposé à l'entretien à la Chambre des communes. Il n'existe plus de rapport entre le barème des pensions et l'objectif qu'on visait lorsque la loi a été préparée. J'espère que le comité ministériel présentera une recommandation pour faire disparaître cette injustice.

Quelques mots maintenant au sujet des allocations aux anciens combattants. La présente session tire à sa fin, mais lorsque le comité permanent des affaires des anciens combattants se réunira pour étudier les recommandations du rapport Woods à propos de l'administration de la Commission canadienne des pensions, j'espère que la Commission présentera au comité des instances au sujet des changements qu'il y aurait lieu d'apporter, selon elle, au régime d'allocations aux anciens combattants. Je n'en dirai pas plus long pour le moment, car je voudrais d'abord prendre connaissance des instances que formuleront les associations d'anciens combattants.

J'aimerais signaler que ces associations me semblent fort réfléchies depuis qu'on leur permet de présenter des instances au gouvernement.

Je me souviens d'une situation différente qui s'est présentée aux États-Unis où dans certains cas ces associations ont réclamé de l'État des initiatives que ne justifiaient pas les circonstances du moment. Je tiens à féliciter pour leur pondération toutes les associations d'anciens combattants de notre pays, conscientes du fait que ces pensions doivent être prélevées sur le Fonds du revenu consolidé au Canada, et aussi des besoins des anciens combattants et de leurs personnes à charge qu'elles sont chargées de représenter.

● (5.00 p.m.)

Avant de me rasseoir, je voudrais signaler une ou deux autres choses au ministre. Je le remercie d'abord de son empressement à dépêcher des fonctionnaires chargés d'appliquer la loi sur les terres destinées aux anciens combattants dans la région des lacs Arrow et d'autres régions affectées par le traité du Colombia. Il sera content d'apprendre qu'un de ses fonctionnaires est allé assez récemment à Kelowna pour régler le problème qui le préoccupait beaucoup. Par la suite, l'ancien combattant s'est félicité du résultat de cette visite. Il était heureux d'obtenir d'autres terres compensant celle qui devait être submergée. D'autres arrangements ont été pris également grâce à l'appui d'un des fonctionnaires du ministre, et l'ancien combattant est vivement sensible à ces choses.

Ce service est à la veille de cesser ses opérations; je demande donc au ministre d'inciter ses fonctionnaires à retourner dans cette région pour régler les quelques cas qui restent. Je voudrais mentionner surtout le cas d'un ancien combattant qui n'est pas un colon aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. C'est un vieil homme, avec qui j'ai servi sous les drapeaux pendant la première guerre mondiale. J'apprends que la B.C. Hydro and Power Authority est sur le point de l'exproprier. Sa femme est une personne très ferme et j' imagine qu'il sera très difficile de déloger l'ancien combattant et sa femme si on demande à la police de prêter main-forte.

L'intéressé est très malade et sa femme a donc dû continuer la lutte en son nom. Elle a fait un excellent travail. Le couple possède une excellente ferme dans la région des lacs Arrow à six ou sept milles de Nakusp. Le ministre enverra, j'espère, un de ses fonctionnaires pour s'entretenir avec cet homme afin de voir s'il n'y aurait pas moyen d'amener les parties à s'entendre afin que ce projet ne se termine pas par un incident malheureux. C'est une situation regrettable pour l'ancien combattant en cause car il a une magnifique propriété. Je remercie le ministre d'avoir agi de la sorte, à une ou deux occasions, à l'égard d'anciens combattants qui ne s'étaient pas établis en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Je connais un ou deux cas où, à la suite d'une visite d'un fonctionnaire chargé de l'application de cette loi, l'ancien combattant a obtenu quelques milliers de dollars de plus de la B.C. Hydro et a convenu que le dédommagement était équitable.

Un autre sujet de plainte concerne les anciens combattants qui ont besoin de dentiers ou de soins dentaires. Pour obtenir ce